



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **23 mai 2016**

Décision n° **CP-2016-0893**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Acquisition, à titre onéreux, de la parcelle cadastrée AN 158, située place des Frères Voisin et appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 13 mai 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 24 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnara, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Brumm, Mme Frier.

Commission permanente du 23 mai 2016**Décision n° CP-2016-0893**

objet :	Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Acquisition, à titre onéreux, de la parcelle cadastrée AN 158, située place des Frères Voisin et appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la politique de la ville, une opération de renouvellement urbain (ORU) a été décidée en 2004 pour le quartier Mermoz nord à Lyon 8°, dans la continuité des restructurations engagées sur le secteur sud et en liaison avec les opérations de démolition du viaduc et d'aménagement de l'avenue Jean Mermoz.

En 2006, ce projet d'aménagement a fait l'objet d'une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC), dénommée Mermoz nord dont le mode de gestion est en régie directe par la Métropole de Lyon, venant au droit de la Communauté urbaine de Lyon depuis le 1er janvier 2015.

Les objectifs poursuivis se sont concrétisés par la signature d'une convention le 15 février 2007 entre la Communauté urbaine, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la Ville de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du Rhône, l'Etat, la Foncière logement, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

A ce jour, l'aménagement de la ZAC a bien avancé. Des îlots ont déjà été aménagés et des voies ont été tracées. Dans le cadre de la poursuite de ce programme, il est proposé, par la présente décision, l'acquisition à l'amiable, par la Métropole de Lyon, d'une parcelle de terrain, située place des Frères Voisin, à l'intersection de la rue du Professeur Ranvier, de l'avenue Jean Mermoz et du boulevard Pinel.

Ce bien appartient au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Il s'agit d'une parcelle de 1 331 mètres carrés, cadastrée AN 158, destinée à intégrer le domaine public métropolitain sur laquelle se trouve l'accès à la station de métro Mermoz-Pinel et sur laquelle se trouvait l'ancien parc-relais avant que celui-ci soit relocalisé près des Galeries Lafayette.

Il a été négocié, entre les parties, une acquisition au montant de 75 € par mètre carré, soit 99 825 €, non assujetti à la TVA, par acte de transfert sans déclassement préalable, en vertu de l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 17 décembre 2015, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant de 99 825 €, de la parcelle cadastrée AN 158, d'une superficie de 1 331 mètres carrés, située place des Frères Voisin à Lyon 8° et appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 4P06O1388, le 10 janvier 2011 pour la somme de 24 622 000 € en dépenses et 17 107 025,66 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) - exercice 2016 - compte 6015 - fonction 515, pour un montant de 99 825 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 300 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2016.